

•Témoignage Q1

« La concertation suppose de passer par une phase de pédagogie »

Comment débiter la concertation public-privé sur des sujets de logistique urbaine durable ? Retour sur les expériences et conseils de Franck Puharré de l'Union TLF.



« Le processus de collaboration prend plusieurs années et se construit dans le temps, comme ce fut le cas à Toulouse où établir la première charte a pris plus de 2 ans. Notre temporalité à nous les entreprises diffère de celle des collectivités. Souvent, c'est la collectivité qui bloque sur les échéances pour des questions politiques, car ce sont des sujets transverses qui demandent de la concertation entre les services. »

Franck PUHARRÉ



Franck Puharré est délégué du Sud-Ouest pour l'organisation professionnelle l'Union TLF (Transport et Logistique de France). Il est arrivé à ce poste en 2003. L'un de ses premiers dossiers concernait la logistique urbaine dans le cadre des travaux du tramway à Bordeaux. Il a également participé à la mise en place d'une première charte en 2012 pour les livraisons en centre urbain toulousain, puis à sa mise à jour et son extension en 2017.

L'Union TLF compte parmi ses adhérents 50 des 100 premiers groupes de transport et de logistique en France. Cette organisation professionnelle est structurée en conseils de métier et commissions animés par des professionnels en activité.

Comment comprendre le fonctionnement de sa collectivité ?

Identifier les services concernés par la logistique urbaine

La **logistique urbaine est un sujet transverse**, c'est pour cela qu'au sein des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), il est rare de trouver un interlocuteur spécifiquement dédié à ces questions. Chaque EPCI ayant sa propre organisation, les acteurs économiques doivent mener un travail d'identification des techniciens et élus en lien avec les enjeux de mobilité, de voirie, d'environnement, de développement économique et durable. Ce travail préalable est indispensable pour construire un dialogue pertinent avec les bons interlocuteurs.

Décrypter les documents d'urbanisme et les réglementations

Les **documents d'urbanisme** et les **réglementations** comportent de plus en plus une partie marchandises plus ou moins développée, qu'il est nécessaire d'analyser en profondeur, car ils manquent de lisibilité pour un professionnel.

De quelle manière susciter l'intérêt des EPCI ?

Exploiter les facteurs conjoncturels

Même si l'approche est contrastée selon les territoires, les enjeux de logistique urbaine sont souvent peu abordés. Ils émergent au cours d'événements précis qui ont une implication sur le transport de marchandises. Il peut s'agir de projets d'infrastructures ou de travaux, comme à Bordeaux où des chantiers de construction de tramway ont nécessité de trouver des solutions pour aménager des espaces provisoires.

Certains événements ponctuels permettent **d'engager un dialogue** avec les EPCI, comme ce fut le cas dans les 2 exemples suivants :

- À Bordeaux, le Grenelle des mobilités de 2013 a permis de donner de la visibilité à des enjeux jusque-là traités de manière ponctuelle.
- À Toulouse, un élu et des techniciens se sont fortement mobilisés pour travailler sur la logistique urbaine, après l'émergence de problématiques sur l'approvisionnement de l'aire urbaine et sur son impact environnemental.

Sensibiliser les acteurs aux réalités des professionnels de la logistique urbaine

Le **travail d'identification des interlocuteurs** permet de repérer des techniciens ou élus spécialisés ou référents sur la thématique logistique urbaine. Engager le dialogue avec ces acteurs permet par la suite d'amener plus largement l'EPCI à adopter une stratégie de moyen terme sur ces enjeux.

Dans la plupart des cas, les élus ne sont que peu informés de l'importance de la logistique urbaine, et ne disposent pas des outils leur permettant de comprendre ses enjeux. Lors de l'engagement du dialogue et des premières rencontres, il est nécessaire de passer par une **phase de pédagogie** envers les élus, pour leur faire comprendre que la logistique urbaine doit faire l'objet d'une stratégie sur le long terme. **Susciter l'intérêt des élus et leur donner envie de travailler avec les professionnels** est une étape fondamentale pour que les pouvoirs publics prennent en compte les contraintes des acteurs économiques lors de leurs prises de décisions.

Quelle collaboration construire ?

L'échange d'informations comme point d'ancrage

Les acteurs économiques tout comme les collectivités souffrent souvent d'un manque d'informations sur l'activité de leur territoire. **Procéder à un échange** sur ces sujets permet d'ancrer une collaboration et d'enrichir les projets des EPCI. Par exemple, au cours de son travail avec l'EPCI de Toulouse, l'Union TLF a partagé ses informations sur les flux de marchandises et le volume d'activité du centre-ville.

La concertation entre les acteurs permet aussi de **générer de nouvelles données** : Bordeaux Métropole a ainsi mené une étude sur les flux d'activité logistique, co-financée par l'Union TLF, et dont le résultat sert autant les intérêts de l'EPCI que ceux des professionnels.

Intégrer les contraintes de chacun

La temporalité de l'EPCI diffère de celle des acteurs économiques. Une démarche de collaboration se construit dans la durée en tenant compte des réalités de chacun : « Il faut accepter ce temps qui est nécessaire ». Les techniciens sont contraints dans l'avancée de leur travail avec les acteurs économiques par le processus de décision, qui comprend différentes étapes. Il est aussi nécessaire de les encourager à faire remonter les informations aux élus. **Les techniciens ont un rôle pédagogique** à jouer pour faire monter en compétences les élus qui ne sont pas spécialistes de ces sujets.

De leur côté, les professionnels ont besoin d'anticiper les nouvelles réglementations afin d'adapter leurs pratiques, par exemple dans le cadre d'une ZFE-m. Le dialogue avec les EPCI permet d'intégrer ces contraintes de temporalité.

Élargir la concertation avec un panel représentatif des secteurs

La logistique urbaine impliquant des secteurs très divers, il est nécessaire au cours du travail de concertation avec l'EPCI d'élargir le dialogue avec d'autres sphères professionnelles. Il faut ainsi pouvoir **associer des commerçants, des artisans, ou encore les sociétés de gestion de déchets**.

Comment s'investir sur la durée ?

Collaborer autour d'actions concrètes

Afin d'être associés aux décisions, **il est nécessaire que les acteurs économiques soient identifiés par les EPCI** au travers de représentants et de structures organisées. Ces interlocuteurs permettront de conserver un lien durable avec les élus et les techniciens, et seront impliqués en cas de projets d'envergure.

Par exemple, lors de la mise en place d'un ELP (espace de livraison de proximité) à Bordeaux dans le cadre des travaux du tramway, un état des lieux avait été réalisé au préalable, et les acteurs économiques avaient été associés à la concertation. Ce travail a permis d'identifier les besoins, d'en cibler le périmètre, et ainsi de construire un modèle économique. Le projet s'est ainsi rapidement concrétisé, permettant la mise en place de 2 espaces en hypercentre dédiés aux livraisons avec des « voltigeurs » (manutentionnaires cofinancés par la CCI et Bordeaux Métropole). Cela a nécessité de **bien faire entendre les besoins des professionnels**, de transférer les responsabilités du livreur au voltigeur, de trouver des financeurs, et enfin, de mettre en place une signalétique capable de sécuriser le site.

Assurer un travail et des échanges réguliers

La coopération régulière permet d'aboutir à des réalisations concrètes, comme ce fut le cas avec une charte de bonnes pratiques à Toulouse. Les échanges récurrents ont fait accepter l'idée du compromis, pour trouver sur la durée un équilibre entre les intérêts des acteurs économiques et ceux des collectivités.

Débloquer des situations en s'appuyant sur un acteur neutre

Si le dialogue ne passe pas entre les professionnels et l'EPCI, il peut être utile d'employer des intermédiaires mixtes publics et privés. L'objectif est de trouver des interlocuteurs compétents au sein de structures neutres, et capables de réunir les acteurs autour d'intérêts communs.

À Bordeaux, la CCI a été durant plusieurs années l'interlocuteur nécessaire pour **renouer le dialogue et rendre plus souples les positions de chacun**, par l'organisation d'ateliers et réunions autour du transport de marchandises. Ce travail de proximité a permis d'avancer sur certains points, alors même qu'une politique publique en matière de logistique urbaine n'existait pas encore.

Intégrer la logistique urbaine durable de manière pérenne dans les missions des techniciens

Pour entretenir une collaboration sur la durée, l'idéal est que la collectivité puisse se doter de techniciens et d'élus référents qui seront moteurs sur ces enjeux, en capacité de pérenniser l'échange en variant le format de la concertation (ateliers, réunions, formations...) et de solliciter les acteurs économiques autour de nouveaux projets.

Ainsi, à Bordeaux, des interlocuteurs bien identifiés ont permis une porte d'entrée dans les services mobilités et développement économique. Une nouvelle dynamique a émergé, et une vision à long terme autour de ces enjeux a pu être engagée.



Dico et ressources



Dico

- **Document d'urbanisme** : la planification urbaine regroupe l'ensemble des documents d'urbanisme qui organisent les territoires. Ces documents traduisent un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic territorial, une évaluation environnementale, des études, des procédures juridiques et financières qui sont définies par des normes (lois et décrets) regroupées principalement dans le Code de l'urbanisme. Les documents d'urbanisme et d'aménagement permettent de traiter de logistique urbaine et sont variés : PCAET, PLU, PDM, SRADDET, SCoT.
- **ELP** : espace logistique de proximité. Cette solution logistique alternative pour la livraison du dernier kilomètre a été mise en place pendant une période de travaux à Bordeaux. Elle visait à compenser les difficultés d'accessibilité et de stationnement par des services de livraison étudiés pour les commerçants et les transporteurs. Source : Bordeaux Métropole.
- **EPCI** : établissement public de coopération intercommunale. L'intercommunalité désigne un type de coopération entre les communes, qui peuvent se regrouper sous des formes différentes (syndicats de communes, communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération, métropoles). Le programme InTerLUD s'adresse uniquement aux communautés urbaines, communautés d'agglomération et métropoles.
- **Organisations professionnelles** : représentent et défendent les intérêts des entreprises adhérentes d'un même secteur d'activité. Celles qui sont reconnues comme représentatives par la direction générale du Travail sont habilitées à négocier les accords collectifs.
- **Réglementation** : ensemble des textes applicables à la logistique urbaine, comprenant par exemple les arrêtés locaux.
- **ZFE-m** : zones qui restreignent l'accès des véhicules les plus polluants en milieu urbain.

Ressources clés

À consulter en ligne : des ressources pour mieux comprendre la question ou passer à l'action.

- **Le Grenelle des mobilités** (décembre 2011-avril 2013) à Bordeaux est un évènement qui a permis de donner de la visibilité aux enjeux de la logistique urbaine durable
- **L'espace logistique de proximité** (ELP) à Bordeaux est un exemple de projet ayant su répondre aux besoins des professionnels de manière temporaire
- **La Charte de 2012 de Toulouse**, et **sa version mise à jour en 2017**

Crédits

- Témoignage réalisé en mars 2022
- Conception graphique : Trait singulier
- Photo : Logistic Low Carbon (Kimberly Rebet). Séance de concertation entre Nantes Métropole et les professionnels, 2021.
- Correction : Relire et Corriger

InTerLUD, programme porté par :

